



Commandement aux fins de saisie vente

Par **dafunk74**, le **09/09/2015** à **20:32**

bonsoir a tous,

J'espère que vous pourrez apporter quelques réponses à mes questions.

Voilà je reçois ce jour, en courrier simple d'un huissier de justice, un commandement au fins de saisie vente.

on me demande de m'acquitter sous huitaine d'une somme de 2205€. cette somme serait, si je comprend bien, relative à un commandement aux fins de saisie vente RSI à la requête du RSI ILE DE FRANCE.

Je suppose que si je reçois cela c'est bien qu'a un moment on m'aurait réclamer le principal de cette somme ? et que, sans manifestation de ma part, j'aurais été condamné à la payé non ?

or il ne m'a jamais été signifié quoi que ce soit , ni somme réclamée, ni quelconque procédure a mon encontre et encore moins une condamnation dont j'aurais fait l'objet.

d'autres part, dans le décompte de l'huissier il y'a en première ligne LE PRINCIPAL pour 1858€ en date du 05/05/2015.

seulement je suis radié du RSI depuis 2011 !

quelqu'un as t-il une idée ou une explication ?

je vous remercie par avance pour votre aide.

stephane